

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction des Relations  
avec les Collectivités**

**Locales**

Bureau du Contrôle de

Légalité

**Dossier suivi par :**

Mlle Muriel MOLINER

☎ : 04 68.51 68 40

☎ : 04 68.35 56 84

Mél :

muriel.moliner@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 25 avril 2005

**ARRETE PREFECTORAL n° 1319/2005**

portant modification des compétences de la  
communauté de communes Canigou Val Cady

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU les articles L.5211-17 et L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté de communes Canigou Val Cady ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2004 portant modification de compétences ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres se prononcent favorablement sur la modification des compétences de la communauté de communes Canigou Val Cady ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Est autorisée la modification des compétences de la communauté de communes Canigou Val Cady ainsi qu'il suit :

Dans le groupe des compétences optionnelles:

• « ramassage des ordures ménagères et des encombrants et traitement des ordures ménagères »

**est remplacée par :**

- « *ramassage des ordures ménagères et des encombrants et traitement des ordures ménagères et réalisation de prestations de collecte des ordures ménagères pour le compte d'autres collectivités* ».

**ARTICLE 2:** Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3:** Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de Prades, M. le Président de la communauté de communes Canigou Val Cady, Mme et MM. les Maires des communes membres ainsi que M. le Receveur de la communauté de communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Pour ampliation,  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au Chef de Bureau,

Hélios JORDA